

Athènes, le 30 Mai 1872

Cher Monsieur,

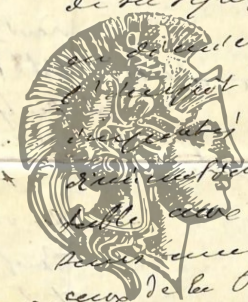
A la suite de l'entrevue que nous avons eu ici sur l'importation des vins helléniques en Russie, je vous prie de m'envoyer de votre part quelques données sur cette question qui intéresse vivement la Grèce.

Le gouvernement impérial avait donné une nouvelle preuve de sa sympathie pour la Grèce en se réservant en 1868 le monopole des vins helléniques en Russie. Cette mesure a produit des bénéfices considérables sans aucun préjudice des vins de la Russie.

La Grèce appréciant le bienfait de cette administration d'impôt, a rempli avec ses efforts et les mesures rigoureuses qu'elle a prises à empêcher tout ce qui pourrait avoir lieu dans l'importation des vins de la Grèce ou d'autres vins provenances, effectuée par des capitaines de la Grèce. L'expérience a prouvé que ces mesures furent ~~avec~~ un plein succès, aucun abus n'ayant été découvert.

Mais après dix-huit mois le gouvernement royal impérial arguait de nouveau

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΑΙ

et des fabricants de vins de la Grèce et de la Bélarabie adreparent

(Droit d'exportation des vins helléniques)

+ son appréciation

+ et d'apprécier celui

qui porte

D'après les vus français des
vins renommés de la Grèce et de la Bélarabie
général de la nouvelle République.
Il sera tendu en face la d'ins-
tructions de l'Etat / accèdent
à l'année 1868 pour leur avoir
été précédemment; ce qui
leurs vins ne conservent pas
soutenir avec ceux de vus
helleniques; et il, demandent
d'augmenter de l'impôt
de vin ces vins et leur droit égal
à celui qui est de l'exportation
des vins français.

Le gouvernement russe
revient à l'impôt fixe avant
1868. L'impôt sur les vins de France
et de Grèce est à l'heure actuelle
d'impôt à l'hect. 2,30 pour
la Grèce et de 2,50 pour la France.

AKAAHMIA AOHNON
des vins helléniques et français
Russe subit une dévaluation
très considérable; mais ce fut
sans aucun profit constant en
faveur de la consommation des
vins Russes. En conséquence cette
évaluation fut doublée l'impôt-
tation des vins français. Et est
d'une aide pour cette approu-
tion d'impôt l'Etat sans grand
judice aux vins helléniques
et français par ceux de
France, sans aucun avantage
des fabricants de vins de la
consommation des Russes.

Il est facile de prouver cette af-
firmation: en effet d'après les
renseignements exacts que nous
avons de la Russie, les vins de la
Grèce, ceux de bonne qualité



AKAAHMIA AOHNON

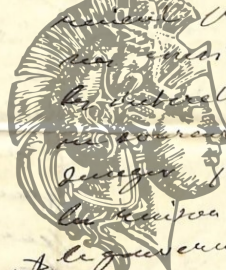
de la vigne sont toujours de la
bonne réputation et sont
dans l'intérieur de la Russie et
sont vendus au raison de R.
d'arg. 6 à 7 pour l'hect. et
ils ne craignent pas la con-
sommation des vins helléniques
quelque soit l'origine de ces
vins, à ceux-ci. Les vins
de la Bélarabie, soit ceux
de régions locales, soit ceux
d'une culture perfectionnée, ils
sont très appréciés et ceux de
la Grèce et ceux de la
France; ils ne sont vendus
qu'à 10-15 le vardo; de sorte
que la dévaluation de ces vins
se fait aux vins helléniques ne
permettent pas de vendre ceux
de la Grèce, ni son augmenta-
tion ne pourrait être avanta-
geuse à ceux de la Bélarabie.
C'est que les vins helléniques
ont une qualité, d'un
goût et d'une fabrication
différents ne peuvent avoir
une supériorité sur les vins Russes
et sur ceux de la Grèce.
d'arg. le vardo. L'augmenta-
tion du droit d'exportation
des vins helléniques et son appré-
ciation par ceux de la
France, sans aucun avantage
consommation des vins helléniques
et français et la répétition d'au-
tre résultat que d'augmenter
celle des vins français, et particu-
lièrement de ceux d'une qua-
lité inférieure qui sont vendus

à nous d'engager le 5 en garantissant
leur latence pour garantir et
leur conséquences mutuelles et
la santé des consommateurs.

Les vraies constitutions ne peuvent
devenir que de véritables forces la
guerre; ses fonctions ne peuvent
convenir de manière adéquate
à une allocation de ces choses
qui est la force productive de ce qui
venait à lui être ouvert. Parce
que le cœur au général et le
élément sont tous deux en
la culture de la vie. Mais
cette culture ne peut pas être
bénéfique sans compenser les pertes
des végétaux qui leur ont été
constitués dans leur jeunesse.

Dans l'état actuel

AKAΔHMIA



ΑΟΗΝΩΝ

De la diminution de l'impôt

de refuser le bien-être de la
guerre. Comme
les intérêts de la vie ne peuvent
être que de la vie elle-même
de la vie elle-même. Mais
la raison qui est la cause
de l'existence humaine
de refuser le bien-être de la
guerre.

Je vous prie donc de
vous en souvenir bien soigneusement
en observation et votre gou-
vernement. Après tout ce que
nous en avons dit et nous ne
peut d'ailleurs y être de
vantage. Je mets toute ma
confiance sur vos sentiments
de sympathie qui nous ont
gouvernés (impérialement) en
faveur de la guerre ainsi qu'ils
effraient, bienveillants et éclairés
de moi bon ami et il ne doute
pas que ma part ne soit en
nouveau motif de reconnaissance
ou de service à la République.